

Par SDÉ et messenger

Le 17 avril 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'autorisation du Transporteur relative au remplacement des transformateurs de puissance à 735-315 kV au poste d'Abitibi
Votre dossier : R-3872-2013
Notre dossier : R048873 YF

Chère consœur,

La présente donne suite à l'audience tenue à huis clos le 4 avril 2014 dans le dossier décrit en rubrique.

Lors de cette audience, le Transporteur fut autorisé à produire une argumentation pour le 17 avril 2014. Vous trouverez ci-joint la documentation suivante:

- Argumentation du Transporteur et son annexe (version intégrale confidentielle)
- Argumentation du Transporteur et son annexe (version caviardée)
- Liste des pièces amendées

Pour les motifs décrits à la demande d'autorisation et puisque son contenu réfère aux témoignages rendus lors de l'audience tenue à huis clos, le Transporteur demande respectueusement à la Régie d'interdire la divulgation, la publication ou la diffusion du document intitulé « Argumentation du Transporteur et son annexe (version intégrale confidentielle) » afin d'en respecter le caractère confidentiel et puisque l'intérêt public le justifie.

Le Transporteur souligne que les annexes produites en appui à son argumentation constituent des informations nouvelles et complémentaires afin de répondre aux questions de la Régie lors de l'audience. Le Transporteur est disposé à répondre à toute autre question de la Régie dans ce dossier.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
p.j.